

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Octobre (04/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoint**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoint**,

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHE (représentée par Mme CASTRO), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHE), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,
M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Philippe CHAUMERLIAC est nommé secrétaire de séance.

29 – 04 Octobre 2012

**CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE LE COMITE
D'ETABLISSEMENT AIRBUS OPERATIONS TOULOUSE ET LA COMMUNE
CONCERNANT LE CLSH**

Rapporteur : Madame FANFELLE

Considérant l'envoi par le Comité d'Etablissement Airbus Opérations Toulouse d'une convention de partenariat pour le CLSH.

Considérant que ladite convention permet de subventionner l'accueil en CLSH des enfants des salariés d'Airbus Opérations Toulouse ou des sociétés conventionnées.



Monsieur Le Maire, après en avoir fait lecture, soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal, la convention à intervenir avec le Comité d'Etablissement Airbus Opérations Toulouse.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTTE les termes de la Convention de partenariat à intervenir avec le Comité d'Etablissement Airbus Opérations Toulouse.

AUTORISE Monsieur Le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme

Moissac le 8 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :



CONVENTION DE PARTENARIAT

Toulouse, le 26 janvier 2012

Entre le Comité d'Établissement AIRBUS OPERATIONS TOULOUSE dont le siège social est situé :

316 route de Bayonne – BP 83172
31027 TOULOUSE CEDEX 03

représenté par la Présidente de la Commission Enfance, Mme Karine LECERF, ET

C.L.S.H – Mairie de Moissac
1 allée de Montebello
82200 MOISSAC

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

- **Attribution d'une subvention** : le Comité d'Établissement octroie une participation financière aux salariés Airbus Operations Toulouse ou sociétés conventionnées, dont les enfants sont inscrits à votre Centre de Loisirs.
 - **Montant de la subvention** : 5 €/jour ou 2.50 € par ½ journée par enfant (*cette subvention ne peut, en aucun cas, excéder le montant restant à la charge de la famille, une fois les réductions faites par d'autres organismes - ex : CAF*).
 - **Identification du salarié (nouvelle procédure)** : le salarié se présentera avec une confirmation d'inscription (*plus de fiche de liaison*), émise par notre service.
Afin d'établir la facture, nous vous expédierons, par mail, au 30 de chaque mois, une liste récapitulative des bénéficiaires de cette subvention
A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer votre adresse mail ou votre n° de fax :
.....@.....
 - **Validité** : à partir de la date indiquée sur la confirmation d'inscription et ce, jusqu'à fin août de la saison scolaire. Cette inscription doit être renouvelée tous les ans par le salarié.
 - **Procédure de facturation** :
 - ✓ 1 facture (*subvention CE déduite*) sera remise, par vos soins, aux parents (*uniquement à ceux qui vous auront remis la confirmation d'inscription*),
 - ✓ 1 facture sera expédiée au CE à l'intitulé ci-dessous :
CE AIRBUS OPERATIONS TOULOUSE
Commission Enfance
316 route de Bayonne – BP 83172
31027 TOULOUSE CEDEX 03
- et devra mentionner :
- le nom et prénom de l'enfant,
 - les dates de fréquentation du CLSH
 - le total de la subvention (*déduction faite au salarié*).



Merci de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété et signé. Cette convention sera systématiquement reconduite sauf résiliation de l'une des deux parties. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service Enfance : 05 61 18 90 86.

ACCORD ET TAMPON DU CENTRE DE LOISIRS :

Le/...../.....

La Présidente de la Commission Enfance,
Karine LECERF

C.E. AIRBUS OPERATIONS TOULOUSE
Commission ENFANCE
316 route de Bayonne - BP 83172
31027 TOULOUSE CEDEX 03
Tél. 05 61 93 70 00 - Fax 05 61 18 35 75